

MISSION PERMANENTE
DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
AUPRÈS DES NATIONS UNIES



800 SECOND AVENUE, 5th FLOOR
NEW YORK, NY 10017
TEL: (646) 649-5061
FAX: (646) 781-9974

**13^{ÈME} SESSION DE L'ASSEMBLEE DES ETATS PARTIES
AU STATUT DE ROME DE LA
COUR PENALE INTERNATIONALE**

8 au 17 décembre 2014
New York – Etats Unis

Projet d'Allocution prononcée par
Monsieur Gnénéma Mamadou COULIBALY
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, des droits de l'homme et des
Libertés publiques de la République de Côte d'Ivoire

Mercredi, le 10 décembre 2014

A vérifier au prononcé

Monsieur le Président de l'Assemblée des Etats Parties,
Monsieur le Président de la Cour Pénale Internationale,
Madame le Procureur,
Monsieur le Greffier,
Honorables délégués,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, Monsieur le Président, Cher collègue et frère, de vous adresser, au nom de la délégation ivoirienne, nos chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome.

Nous sommes particulièrement heureux et fiers de votre élection et nous demeurons convaincus que, grâce à votre expérience et votre compétence, les travaux de cette session de l'Assemblée seront couronnés de succès. Nous tenons à vous assurer de notre soutien et de notre disponibilité à vous aider à réussir la noble mission qui vous est confiée.

J'aimerais aussi féliciter et remercier la Présidente sortante, l'Ambassadeur Tiina INTELMANN et son Bureau, pour l'excellent travail qu'ils ont accompli durant leur mandat.

Il me plaît aussi d'adresser mes félicitations au Président SONG, au Procureur Fatou BENSOUA, au Greffier Herman Von HEBEL et à l'ensemble du personnel de la Cour et du Secrétariat de l'Assemblée pour le travail remarquable qu'ils accomplissent afin de permettre la réalisation des objectifs du Traité de Rome.

Monsieur le Président,
Honorables délégués,

Cette session de l'Assemblée des Etats Parties se tient à un moment où la Cour Pénale Internationale doit faire face à de nouveaux défis. Pour surmonter ces défis, elle devra nécessairement s'appuyer sur les Etats Parties mais surtout sur leur volonté d'œuvrer à la mise en application du principe fondateur du Statut de Rome qui est la lutte contre l'impunité.

C'est animée de cette conviction et de cette volonté que la Côte d'Ivoire a ratifié le Traité de Rome le 15 février 2013. Après la grave crise qu'il venait de traverser, mon pays, par cet acte, exprimait son choix de la lutte contre l'impunité et de la promotion des droits humains comme facteurs essentiels de la réconciliation nationale et de son développement.

Depuis lors, notre conviction n'a pas changé. Mieux, elle s'est renforcée car nous croyons fortement aux valeurs positives de la lutte contre l'impunité. C'est pourquoi, il me plaît, du haut de cette tribune, de renouveler l'engagement de la Côte d'Ivoire et du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, à soutenir la Cour Pénale Internationale dans ses efforts pour lutter contre les crimes les plus graves ayant une portée internationale.

Monsieur le Président,

La délégation ivoirienne constate que le principe de complémentarité est au centre des débats de cette session, ainsi que les questions relatives à la coopération et aux victimes.

La mise en œuvre du principe de complémentarité requiert des Etats qu'ils intègrent le Statut de Rome dans leur législation nationale dans le but, entre autres, de permettre à leurs autorités judiciaires de poursuivre les auteurs de crimes, prévus dans le Statut. Mon pays procède actuellement à une réforme de son code pénal pour satisfaire à cette obligation résultant de la ratification du Statut de Rome.

Par ailleurs, la question de la coopération des Etats avec la Cour dans le cadre de ses enquêtes et poursuites, demeure importante pour notre objectif commun : la lutte contre l'impunité. Dans ce contexte, le partage d'informations et de savoir entre les Etats s'avère nécessaire. C'est pourquoi, la Côte d'Ivoire ne ménage aucun effort dans ce sens.

A cet égard, nous apprécions à sa juste valeur la visite que le Greffier de la CPI nous a rendue récemment à Abidjan.

Nous saluons aussi l'aide et l'assistance que la Cour apporte à la Côte d'Ivoire dans divers domaines et nous souhaitons que le programme de renforcement des capacités dans notre pays se développe davantage.

**Monsieur le Président,
Honorables délégués,**

J'aimerais aborder maintenant la question des victimes et des communautés affectées.

La Côte d'Ivoire ne se lassera jamais d'attirer l'attention sur la situation des victimes des crimes contre l'humanité. Il s'agit là d'une question importante qui constitue un des piliers du système du Statut de Rome et qui, à cet égard, doit nous interpeler.

Il convient de faire en sorte que les victimes ne soient ni reléguées au second plan ni abandonnées. Elles doivent plutôt demeurer au cœur de nos préoccupations et la priorité doit leur être accordée. Si nous ne parvenons pas à cela, alors nous n'aurons pas entièrement atteint les objectifs du Statut de Rome.

C'est dans cet état d'esprit que j'aimerais renouveler nos remerciements au Conseil de Direction du Fonds au profit des victimes et à la Cour pour le remarquable travail qu'ils accomplissent en faveur des victimes et des communautés affectées.

J'aimerais également remercier les pays qui contribuent financièrement à ce Fonds et saisir cette occasion pour appeler à une plus grande mobilisation de ressources financières en sa faveur pour lui permettre d'atteindre ses nobles objectifs.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la volonté de la Côte d'Ivoire de continuer à prendre sa part de responsabilité dans le combat pour la justice pour tous.

Je vous remercie.